

Mettre en œuvre l'intéressement dans mon entreprise

Objectifs

- Comprendre le cadre juridique et les conditions de validité ;
- Savoir construire un dispositif d'intéressement adapté à l'entreprise ;
- Maîtriser les étapes de négociations, de mise en place et de dépôt.

Public

DRH, juriste, responsable rémunération ou Chef de projet sur le sujet, DAF

Pré-requis

Avoir des notions en droit social

Programme

1/ L'intéressement : Quelle place dans les outils de l'épargne salariale ? Quels principes ?

- Intéressement : l'outil facultatif d'alimentation de l'épargne salariale ;
- Le régime social et fiscal de l'intéressement ;
- Les grands principes : Le caractère aléatoire & collectif, la non-substitution ;
- Les modalités de conclusion, révision, de dénonciation et de dépôt de l'accord d'intéressement.

2/ Comment calculer l'intéressement ? Intéresser à quoi ?

- L'intéressement et la rémunération variable motivante ;
- La constitution de l'enveloppe d'intéressement et ses conditions de déclenchement ;
- Les différents critères d'intéressement : résultat, performance, quantitatif, RSE, qualitatif et de projet ;

3/ L'intéressement : Quel périmètre d'application ? Quels bénéficiaires ?

- Le périmètre de l'accord : Entreprise, groupe, UES, holding et unité de travail ?
- L'intéressement de projet ;
- Les bénéficiaires : Salariés, dirigeants.

4/ Comment répartir l'intéressement entre les bénéficiaires ? Quels plafonds ?

- Les modes de répartition : Uniforme, salaire, présence ;
- Le plafonnement individuel et d'entreprise.

5/ Quelle période de calcul ? Quelle durée ? Quels sont les délais de mise en place ?

- Comment arbitrer entre un accord d'intéressement annuel et un accord d'une durée de 5 ans ?
- Quelle périodicité de versement ?

Au-delà et en complément de la connaissance des règles juridiques, cet atelier permet au participant de s'approprier de façon très pratique la mise en œuvre d'une démarche d'intéressement.

Mettre en œuvre l'intéressement dans mon entreprise

Méthodes pédagogiques

- Accès à un extranet stagiaire
- Illustration et mise en œuvre pratique par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant (extranet stagiaire)

Suivi et évaluation des résultats

- QCM de positionnement en entrée de formation
- QCM d'évaluation des acquis de fin pour évaluer l'atteinte des objectifs
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Document d'évaluation de satisfaction
- Certificat de réalisation individuel remis à chaque participant

Tarif

Adhérent : 449€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 499€ HT (TVA 20%)

Durée

1 demi-journée, soit 4 heures de formation en Visio

Date : nous contacter

Intervenant(s)

Michaël MASCLET,